



## Textes applicables en avril 2023

### Action sociale, santé, sécurité sociale

Décret n° 2022-734 du 28 avril 2022

[Cliquez ici](#)

Amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux et renforcement de l'information et de la protection des personnes accompagnées et leurs aidants.

Le décret renforce la transparence financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux en rendant obligatoire une comptabilité analytique au niveau de chaque établissement ou service géré par un organisme commercial et en précisant notamment les différents documents transmis à l'appui du dossier communiqué aux autorités de tarification et de contrôle.

Il fixe également à cinq ans le délai de rejet des dépenses qui sont manifestement étrangères à la gestion normale d'un établissement ou service et complète. Il renforce l'information et la protection des personnes accompagnées et leurs aidants en prévoyant de nouvelles mentions obligatoires dans les contrats de séjour en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et dans les documents individuels de prise en charge par un service proposant de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

Il précise les règles de facturation par les EHPAD en cas d'absence du bénéficiaire pour hospitalisation ou en cas de décès d'un résident et par les services à domicile pour certains frais annexes. Enfin, il complète les prestations minimales obligatoires en EHPAD et rend obligatoire

la transmission de cinq indicateurs relatifs aux conditions d'accompagnement en EHPAD, en vue de les rendre publics.

Date de mise à jour 27/03/2023



**Confédération des  
Petites et Moyennes Entreprises**

Contacts :

Lionel Vignaud : [lvignaud@cpme.fr](mailto:lvignaud@cpme.fr)

Léa Bouchet : [lbouchet@cpme.fr](mailto:lbouchet@cpme.fr)

DILA – Extraits de <https://www.legifrance.gouv.fr/>